

DELIBERATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SIAES EN DATE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023

En l'An deux mil vingt-trois, le lundi vingt février à vingt heures, le comité syndical du **S.I.A.E.S** s'est assemblé pour le débat d'orientation budgétaire sous la présidence de **Monsieur Stéphane VILLAESPESA**

Etaient présents,

Membres titulaires, Mesdames, Messieurs :

Jérôme CHARDON, Denis HUBERT, Christian GOUX, Nicolas GUILLAUME, Jean LEBEHOT, Muriel LERAUX, Arnaud MARTINET, Jean-Michel MULLER, Marie-Andrée MORIN, Daniel NORGEOT, Michel PICOT, Bruno POTET, Didier SIMEON, Yvan SOULARD, Guillaume THOUROUDE, Stéphane VILLAESPESA.

Pouvoirs

M. Dirk BASYN a donné pouvoir à M. Didier SIMEON

Présents	16
Pouvoir	1
Votants	17

Absents excusés :

Hervé AGNES, Hervé GUILLE

Absents : Henri BARBARIN, **Christian** CARDIN, Thierry CARNET, Léon DOLLEY, Philippe HOUDIN, Mickaël HOUSTIN, Francis LANGELIER, Damien LEBOUVIER, Alain NAVARRET, Damien PELOSO, Cyril POTEY, Dominique PRODHOMME,

Secrétaire de séance : Bruno POTET

Date de convocation : 18 janvier 2023

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36, pour Les syndicats mixtes fermés et l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales stipule que le Président présente au Conseil Syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel

Ces éléments prennent en compte le budget principal.

Les éléments de ce contexte budgétaire, la situation du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Siègne ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires suivant :

En préambule

Conclusion du Comité financier du 5 décembre 2022

M. Villaespesa a demandé l'avis du comité des financeurs pour :

- Le remplacement du poste vacant au sein de l'équipe à partir de 2023
- Et Quelles évolutions peuvent être données à l'entretien ?

Le comité des financeurs déclare à l'issue de la réunion :

- **Le SIAES doit maintenir son activité à moyen constant**
- **Il doit étudier la possibilité de réaliser certains travaux « à la carte »**
- **Une prochaine réunion se tiendra pour prise de décision avant le 30 avril 2023**
- **Les collectivités prendront une délibération de principe en début d'année 2023 sur ces aspects.**

BILAN ACTIVITE 2022

L'EQUIPE ENTRETIEN DES COURS D'EAUX

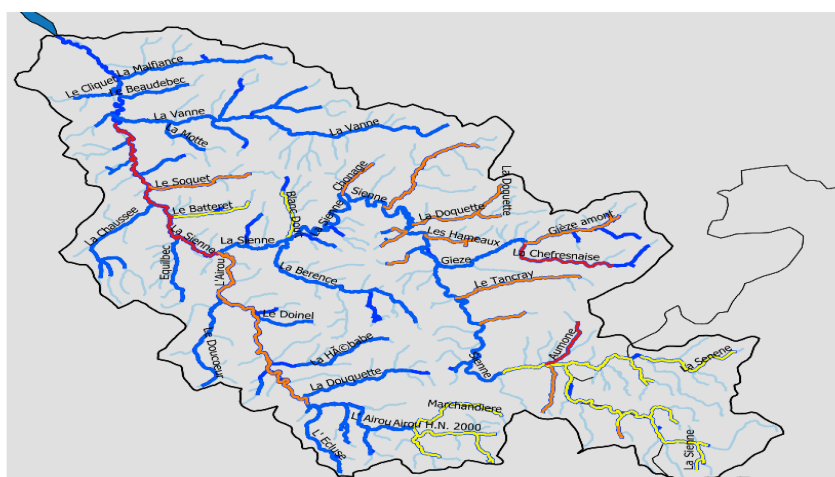
Entretien de la Sienne Amont et de l'Amont de l'Airou (hors Natura 2000) et passage sur certains affluents de la Sienne.

- 30 km d'entretien léger des berges
- 58 km de clôtures révisées
- 14 embâcles retirés
- 5 km d'entretien lourd de berges
- 80 systèmes d'abreuvements révisés
- L'équipe d'entretien a également participées activement à différents chantiers de restauration hydromorphologique de cours d'eau (Hébarde et moulin Isabeth)

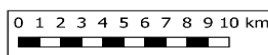


Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne

Carte générale des travaux d'entretien réalisés par l'équipe en phase 2 (Travaux par année)



Légende	
Phase 2	
Rivieres entretenues SIAES (phase 2)	
—	reste à réaliser
—	2020
—	2021
—	2022
Données générales	
□	Limites BV
—	Rivieres diagnostiquées

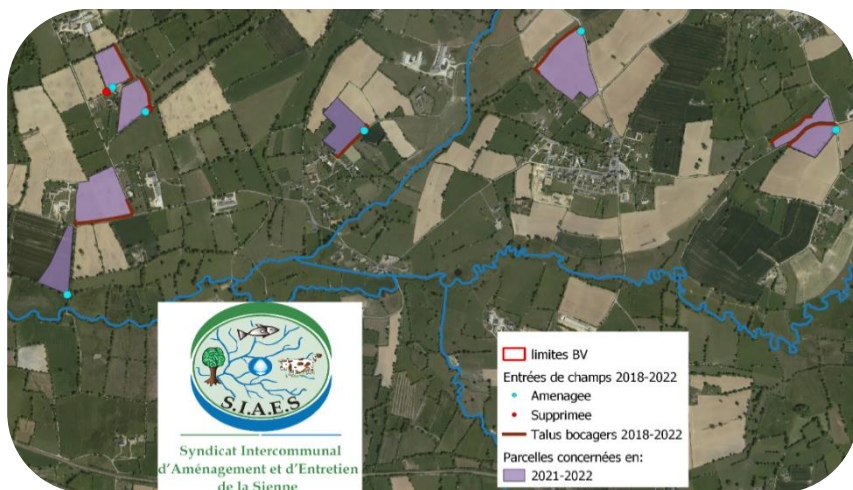


Réalisation : SIAES Janvier 2022 | Sources : SIAES, IGN

LE SERVICE BOCAGE

Chantier vitrine autour de la commune de Beslon

1.6 kilomètres de talus bocagers créer.
6 entrées de champs ont été aménagées (5 simples et 1 avec pluviale).
1620 arbres plantés.
6 exploitants ont accepté les travaux.
8 parcelles cultivées concernées.



Globalement pour l'année 2022, pour le bocage se fut :

- 37 parcelles aménagées,**
- 18 agriculteurs impliqués**
- 9 kilomètres de talus bocagers créés,**
- 24 entrées de champs aménagées,**
- 8500 arbres à planter,**
- 118 842 € de travaux réalisés dont 23 768 € à charge du SIAES**
- Bassins versants concernés : Vanne, Aumône, Sénène, Tancray et Gièze**

Et

Passation d'un nouveau marché 2022 de travaux bocagers qui a été renouvelé. Un appel d'offre a été passé au mois de mai 2022 et un marché à bon de commande a été signé. C'est l'entreprise Duboscq Paysage, de Roncey, qui a été retenue pour les 3 prochaines années sur les 2 lots : terrassement du talus et plantation.

LE SERVICE RCE

1. Effacement du moulin Isabeth
2. Aménagement d'une passerelle sur la Doquette
3. Projet de restauration sur l'Hébarde (affluent de l'Airou)
 - 3 ponts routiers aménagés à l'aval pour permettre le franchissement
 - 1 km de clôture et 3 abreuvoirs installés
 - 1 passerelle à engin béton installée
 - 3 ponts agricoles réaménagés

LE SERVICE NATURA 2000

Il y a eu une réunion du comité de pilotage du site Bassin de l'Airou le 09 décembre 2022 avec :

1. L'Élection du président du comité de pilotage pour trois ans
2. Et la Désignation de la structure opératrice pour 3 ans

Ainsi le Président est à nouveau M. VILLAESPESA et la structure porteuse le SIAES pour le Bassin de l'Airou

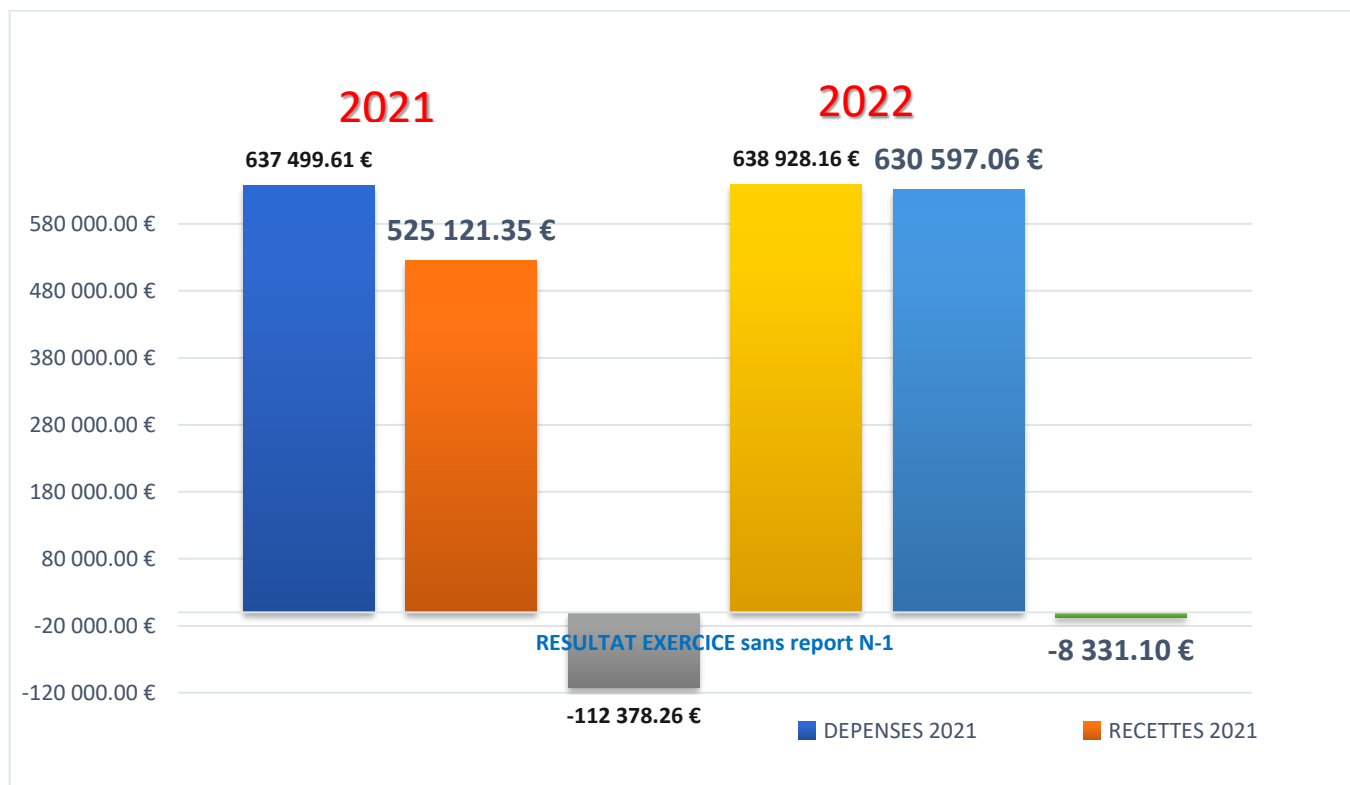
Renouvellement du PAEC (voir conseil du 21 novembre 2022)

Les évolutions de la loi 3Ds (différentiation, décentralisation et déconcentration) entraînent un changement de Maîtrise d'ouvrage des sites « terrestres » qui passent d'une MO Etat à une MO Région. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023 le Site du Bassin de l'Airou est passé sous Mo de la Région Normandie.

De plus le SIAES réalise le suivi du PPR de Ver pour lequel une convention est passée avec le Sdeau50

PARTIE FINANCIERE

Résultats 2022 et comparatif 2021



PRESENTATION GENERALE de la REALISATION DU BUDGET 2022

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2022

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT 2022 PAR SECTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	378 380.95 €	G	378 990.63 €	609.68 €
	Section d'investissement	B	0.00 €	H	12 644.83 €	12 644.83 €
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	112 378.26 €	I	0.00 €	-112 378.26 €
	Report en section d'investissement (001)	D	0.00 €	J	77 093.54 €	77 093.54 €
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	490 759.21 €	= G+H+I+J	468 729.00 €	-22 030.21 €
RATTACHEMENT	Section de fonctionnement	E	148 168.95 €	K	251 606.43 €	
	Section d'investissement	F	0.00 €	L	0.00 €	
	TOTAL des RATTACHEMENT à reporter en N+1	= E+F	148 168.95 €	= K+L	251 606.43 €	103 437.48 €
RESULTAT EXERCICE CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	638 928.16 €	= G+I+K	630 597.06 €	-8 331.10 €
	Section d'investissement	= B+D+F	0.00 €	= H+J+L	89 738.37 €	89 738.37 €
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	638 928.16 €	= G+H+I+J+K+L	720 335.43 €	81 407.27 €

CA 2021 - CA 2022

FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Article	Désignation	REALISE 2021	REALISE 2022
11-Charges à caractère général			
60611	Eau & assainissement	617.32 €	625.44 €
60612	Energie électricité	3 288.59 €	2 811.39 €
60622	Carburant	10 695.69 €	7 001.69 €
60632	Fournitures de petit équipement	13 103.08 €	4 848.16 €
60636	Vêtements de travail	3 426.41 €	1 465.63 €
6064	Fournitures administratives	702.46 €	1 210.61 €
6068	autres matières et fournitures	1 087.57 €	563.38 €
6132	Location i : ATELIER	2 307.29 €	1 874.16 €
61351	Location Tracteur et Copieur SIAES	10 435.92 €	6 854.40 €
615221	Entretien ATELIERS	375.72 €	
61551	Entretien: CAMION QUAD VEHICULES SIAES	2 980.78 €	6 898.70 €
61558	Extincteurs + alarme + tronconneuse ...	1 654.31 €	604.64 €
6156	Maintenance logiciels + copieur	3 758.20 €	5 215.28 €
6161	Primes d'assurances	9 448.35 €	9 146.75 €
6182	Doc: PREFECTURE ACTES	291.04 €	48.71 €
6236	Journal OUEST France	426.30 €	439.00 €
6256	frais missions : REPAS EQUIPE	8 425.80 €	4 563.30 €
6261	Frais d'affranchissement	1.50 €	553.80 €
6262	Frais de télécommunication	2 595.18 €	2 154.61 €
63512	Taxes foncières	1 015.00 €	1 050.00 €
11	Sous-total charges générales	76 636.51 €	57 929.65 €

Comme demandé par les EPCI, un réel effort de gestion des dépenses de fonctionnement a été réalisé. Des mesures ont été prises pour diminuer notamment les coûts de carburant (suppression d'un véhicule), diminution des repas de missions, diminution de la durée de location du tracteur ainsi nous pouvons constater une diminution du chapitre 011 de 18706€ malgré des ennuis mécaniques (c/61551 = 2021 : 2980.78€ pour 6898.70€ en 2022)

12-Charges de personnel			
6218	femme de ménage + tonte commune gavray	1 660.19 €	1 320.10 €
6332	Cotisation FNAL	143.78 €	131.45 €
6336	Cotisation CNFPT/CDG	3 014.68 €	2 759.07 €
6338	autres impôts	441.12 €	394.11 €
6411	Personnel titulaire	120 994.69 €	124 192.38 €
64131	Personnel non titulaire	54 350.87 €	33 339.23 €
64168	stagiaire	450.00 €	450.00 €
6451	Cotisation URSSAF	30 658.97 €	25 505.82 €
6453	Cotisation caisses de retraite	32 235.41 €	33 023.65 €
6454	Cotisation ASSEDIC (URSSAF)	2 199.40 €	1 351.46 €
6455	assurance du personnel prévoyance	5 721.64 €	5 854.27 €
6458	CDAS	2 106.13 €	1 828.46 €
6475	Medecine du travail	83.00 €	343.00 €
6478	Mutuelle du personnel	950.00 €	600.00 €
TOTAL Charges de personnel		255 009.88 €	231 093.00 €

En 2022, nous avons un agent titulaire qui a muté sur une autre collectivité territoriale au 1^{er} avril 2022 et qui donc n'a pas été remplacé.

RAPPEL RESULTAT 2021

Libellés	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de N-1	- 37 017,32 €			66 310,90 €
Réalisations exercice N	600 482,29 €	525 121,35 €	3 894,16 €	14 676,80 €
Clôture de l'exercice N	637 499,61 €	525 121,35 €	3 894,16 €	80 987,70 €
Report à faire au BP 2022	-112 378,26 €		77 093,54 €	
Solde d'exécution de N	637 499,61 €	525 121,35 €	3 894,16 €	80 987,70 €
	-112 378,26 €		77 093,54 €	

RESULTAT 2022

Libellés	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de N-1	-112 378,26 €			77 093,54 €
Réalisations exercice N	526 549,90 €	630 597,06 €	0,00 €	12 644,83 €
Clôture de l'exercice N	638 928,16 €	630 597,06 €	0,00 €	89 738,37 €
Report à faire au BP 2023	- 8 331,10 €		89 738,37 €	
Solde d'exécution de N	638 928,16 €	630 597,06 €	0,00 €	89 738,37 €
	-8 331,10 €		89 738,37 €	

Nous nous sommes également employés à poursuivre notre effort sur la récupération des soldes de subventions.

ANNEE du dossier	OBJET	SUBV VERSEES en 2022
2019	AESN RCE ETUDE GEOTECH 1 FOULERIE	2 180.00 €
2019	NATURA 2019 REVISION DOCOB	11 189.94 €
2020	NATURA 2020 ANIMATION	5 302.91 €
2020	REGION 2020 ANIMATION bocage rivière	2 400.00 €
2021	REGION 2021 ANIMATION bocage rivière	18 000.00 €
2021	SDEAU 50 SUIVI CLEP 2021	7 000.00 €
2021	AESN POSTE BOCAGE 2021 SOLDE	13 877.00 €
2021	AESN POSTE RCE 2021 SOLDE	13 199.00 €
2021	AESN POSTE RIVIERE 2021 SOLDE	7 000.00 €
2021	AESN POSTE EQUIPE 2021 SOLDE	4 000.00 €
2021-2022	AESN PPRB 2021-2022 travaux bocagers	24 556.00 €
2022	AESN POSTE BOCAGE 2022 1.5ETP	21 500.00 €
2022	AESN POSTE RCE 2022 1ETP	20 000.00 €
2022	AESN POSTE RIVIERE 2022 0.5ETP	7 875.00 €
2022	AESN POSTE EQUIPE 2022 PPE	16 000.00 €
2022	EPCI TRAVAUX BOCAGE	42 000.00 €
2022	EPCI TRAVAUX RCE	22 000.00 €
2022	EPCI POSTES SIAES	127 000.00 €
2022-2023	AESN RCE AIROU ECLUSE	24 130.00 €
2022-2023	AESN PPRB travaux bocagers 2022-2023	83 200.00 €

TOTAL des SUBVENTIONS VERSEES en 2022 472 409.85 €

ANNEE	AUTRES RECETTES	SUBV 2022
Fond National Compensation SFT		18 103.00 €
2018	FNCSFT 2018	6 934.00 €
2019	FNCSFT 2019	6 817.00 €
2020	FNCSFT 2020	4 352.00 €
ETAT Exceptionnel		3 078.00 €
2022	FILET SECURITE INFLATION	3 078.00 €
Remb charges personnel		4 484.68 €
2022	Maladie Paternité	4 484.68 €
FCTVA CA 2021		700.42 €
2021	Invest/fonct	700.42 €
TOTAL VERSE en 2022		26 366.10 €

Résultats 2022 : DEPENSES DE TRAVAUX

BOCAGE REALISATION FINANCIERE 2021 2022 2023	COÛT
	TOTAL TTC
MARCHE 18 SAIES BOCAGE 2018-2022	49 380.26 €
TRAVAUX SUR PERCY 2022 - 2023	19 678.23€
MARCHE 19 SAIES BOCAGE 2022 - 2023	22 250.40 €
BOCAGE 2022	91 308.89 €

RCE RIVIERE REALISATION FINANCIERE 2021 2022 2023	Montant TTC
Doquette phase 2	360.00 €
Hébarbe, Ecluse	30 768.44 €
Moulin Isabeth	2 159.02 €
Plantation Quettreville sur Siene	70.73 €
AVP Pont Chignon	3 660.00 €
RCE 2022	37 018.19 €

Perspectives 2023

TRAVAUX et SA PARTIE FINANCIERE

PREVISIONS BOCAGE 2023	COÛT TTC
FIN du MARCHE 2022 - 2023	49 380.26 €
MARCHE 19 SAIES BOCAGE ENGAGEMENT FINANCIER 2023 – 2024	130 000.00 €
Total	179 380.26 €

SUBVENTIONS 2023	Montant
SOLDE 2022-2023	20 800.00 €
MARCHE 19 SAIES BOCAGE ENGAGEMENT FINANCIER 2023 – 2024	104 000.00 €
Total	124 800.00 €

PREVISIONS TRAVAUX RCE 2023	COÛT TTC
HEBARDE	27 450.56 €
GUERMONDERIE	14 000.00 €
ECLUSE	31 593.00 €
BERENCE	69 818.00 €
Total	142 861.60 €

PREVISIONS RECETTES RCE 2023	Montant
Doquette SOLDE	1 303.00 €
HEBARDE	46 576.00 €
GUERMONDERIE	8 459.00 €
ECLUSE et MOULIN ISABETH	6 032.00€
BERENCE	62 836.00 €
Total	125 206.00 €

En sus des travaux RCE 2023 présentés ci-dessus, un projet conventionné est en cours sur Hambye pour mesure compensatoire d'ENEDIS et SDEAU50.

En effet, Enedis a implanté un poste électrique sur la commune du Guislain (50).

Ce projet a nécessité le tubage de l'Hambyotte sur une distance de 26m.

La DDTM a indiqué à Enedis que ce tubage réalisé n'avait pas été validé dans le cadre du dossier Loi sur l'eau déposé initialement en 2014.

Le SDEAU a également réalisé une partie du tubage sur une longueur de 57m.

Sur cette base, ENEDIS a recherché les mesures permettant de compenser cet impact.

Le choix s'est alors porté vers une mesure compensatoire, après validation par la DDTM.

Enedis et la DDTM ont convenu d'élaborer cette démarche avec le SIAES

Financements de la mesure compensatoire :

Le montant financier est fixé de façon forfaitaire à la charge d'Enedis et du SD'EAU50.

Il n'y aura aucune participation financière des EPCI sur ces travaux

Il est réputé définitif au prix de 81 408€ TTC et sera payé en trois fois :

- 33% du montant de 81 408€ à la signature de la convention (soit 26 864.64€ TTC),
- la 2nde part l'année suivante,
- la 3^{ème} année à la remise d'un rapport bilan des actions réalisées et correspondant au solde.

La répartition de la charge financière de cette dite mesure sera vue conjointement entre ENEDIS et le SD'eau50 :

50% ENEDIS et 50% SDEAU50.

Le SIAES interviendra en qualité de **mandataire** et devra enregistrer l'ensemble des dépenses au débit du compte 4581 et les recettes seront perçues au compte 4582 (compte de tiers).

Une fois l'opération terminée les comptes 4581 et 4582 déclinés devront présenter un niveau identique et seront soldés l'un par l'autre par opération d'ordre non budgétaire sur les comptes **4581221 et 4582221**

(Présence de ces écritures de comptes dans le futur BP 2023 du SIAES)

Le SIAES s'engage à élaborer et mettre en œuvre cette mesure compensatoire dont l'objectif sera **d'améliorer la situation écologique de « l'Hambyotte » et ses affluents ou d'enrichir le patrimoine écologique au sein du bassin versant.**

Ces actions consisteront notamment à :

- Diagnostiquer les cours d'eau et leurs zones riveraines pour identifier les problématiques ;
- Rencontrer les propriétaires et exploitants concernés afin de proposer des solutions ;
- Définir les travaux en concertation avec les services de la DDTM50, ENEDIS et le SD'eau50 ;
- Elaborer un programme d'action ;
- Réaliser les travaux nécessaires ;
- Assurer le suivi des aménagements réalisés ;
- Présenter à l'ensemble des parties les aménagements et travaux réalisés.

PARTICIPATION FINANCIERE DES EPCI POUR L'ANNEE 2023

Comme suite au comité financeur il n'y a pas d'augmentation de demande de subvention hormis 2% liée à l'inflation générale.

		2022			FONCTIONNEMENT SIAES 2022	2023 Avec estimation Inflation 2%
		FONCTIONNEMENT SIAES	FONCTIONNEMENT (MS & Travaux) RCE	Bocage		
Coutances Mer et Bocage	43.70%	55 499.00 €	9 614.00 €	18 354.00 €	83 467.00 €	85 136.34 €
Granville Terre et Mer	13.67%	17 360.90 €	3 007.40 €	5 741.40 €	26 109.70 €	26 631.89 €
Villedieu Intercom	35.22%	44 729.40 €	7 748.40 €	14 792.40 €	67 270.20 €	68 615.60 €
CA Mont St Michel Normandie	0.49%	622.30 €	107.80 €	205.80 €	935.90 €	954.62 €
Intercom de la Vire au Noireau	6.92%	8 788.40 €	1 522.40 €	2 906.40 €	13 217.20 €	13 481.54 €
		127 000.00 €	22 000.00 €	42 000.00 €	191 000.00 €	194 820.00 €

1-MOULIN DE GUELLE à CERENCES

Une opportunité se présente et pourrait permettre de réaliser une action de Restauration de la Continuité Ecologique au Moulin de Guelle à Cérences.

Cependant, cette opération nécessiterait de se porter acquéreur de l'ouvrage.

L'Agence de l'Eau propose des dispositifs de financement qui sont encore à l'étude pour le syndicat.

Un rendez-vous va avoir lieu le 6 mars avec l'AESN, la DDTM50 et la Fédération de Pêche de la Manche.

Plus d'éléments vous seront donnés lors de notre prochain conseil syndical.

2-PANNEAUX SOLAIRES

Nous envisageons d'équiper nos locaux de panneaux solaires.

Cet investissement pourrait nous permettre de faire des économies sur nos coûts de fonctionnement. En effet, il est aujourd'hui possible d'autoconsommer sa production. De plus, le prix de l'électricité est fixé dans le contrat, ce qui permet à la collectivité de se mettre à l'abri des fluctuations des tarifs. Ce qui pourrait nous offrir une maîtrise de nos budgets énergétiques.

Pour l'instant le projet est à l'étude, et l'intérêt d'une telle opération dépendra également du contrat passé avec EDF.

Il existe plusieurs dispositifs de financement pour s'équiper de ces panneaux comme la DETR, des prêts à taux 0% d'EDF etc...

Délibération n° 2023-001

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seine ci-dessus présenté

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 lors de la séance du conseil syndical du 20 février 2023 et autorise le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Président, Stéphane VILLAESPESA.